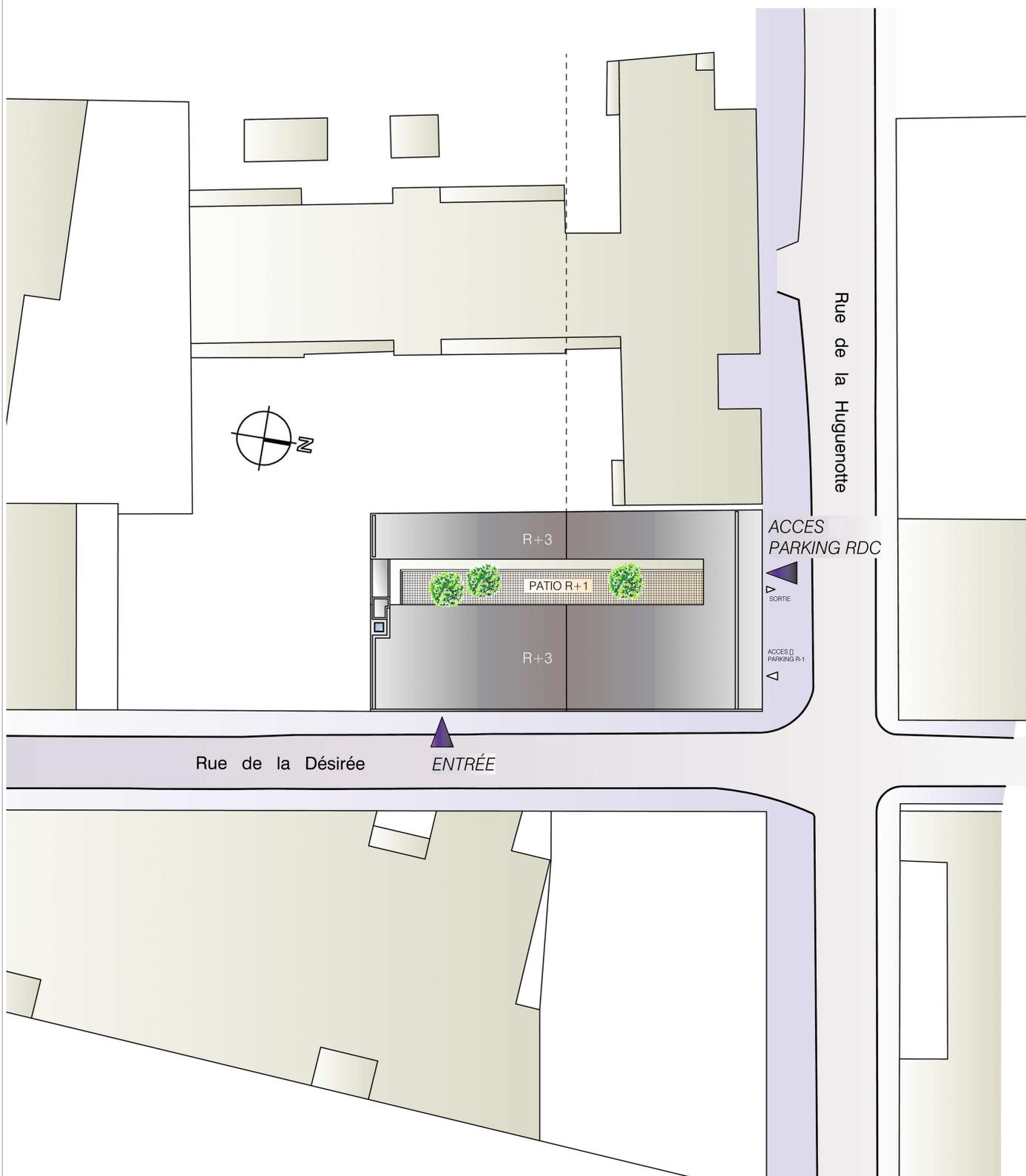




PLAN DE MASSE



10.05.12

NOTA : Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques ou d'organisation, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécution. Les soffites et faux plafonds n'apparaissent pas sur le plan. Les éléments de plans de travail, placards supplémentaires, équipements électroménagés, ect., non contractuels, ne figurent qu'à titre indicatif.